

Communiqué

Survie

1 mars 2006

Suite à la sortie de plusieurs ouvrages mettant en cause le travail de Survie et plusieurs de ses responsables (présents ou anciens), l'association tient à rappeler un certain nombre d'informations avérées sur le génocide et à rappeler la démarche qui est la sienne sur ce sujet - et plus précisément sur :

1. L'existence indiscutable du génocide des Tutsi
2. L'implication avérée de la France
3. La position de Survie sur l'attentat du 6 avril
4. Les crimes avérés du FPR
5. Les liens présumés entre Survie et le régime rwandais
6. Le contexte de ces ouvrages

1. L'existence indiscutable du génocide des Tutsi

Comme le précise Colette Braeckman (journaliste au quotidien belge *Le Soir*) :

« Autant être clair : le génocide des Tutsi au Rwanda, d'avril à juillet 1994, n'est pas un sujet de polémique. C'est une réalité, confirmée par d'innombrables témoignages, enquêtes et rapports, par des récits, des accusations, des aveux. Les faits sont précis, concordants, vérifiés : plus de 800 000 Tutsi ont été mis à mort en trois mois, de manière systématique, grâce à des listes, des dénonciations, des chasses à l'homme, avec des armes à feu et des

machettes qui avaient été depuis longtemps distribuées à des miliciens formés pour tuer ».

Par le biais d'un communiqué daté du 19 décembre 2006, la Commission d'enquête citoyenne (CEC) a insisté sur le fait que

« la notion de « génocide » et celle de « complicité de génocide » applicables au Rwanda et dans les pays limitrophes entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 ne sont pas affaires d'opinion. Elles sont impérativement définies par la jurisprudence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), sur la base des articles 2 et 6.1 du Statut de ce Tribunal qu'a institué le Conseil de sécurité des Nations Unies ».

Le génocide des Tutsi est un fait historique. Inutile de polémiquer, comme certains le souhaiteraient, sur la remise en cause du nombre de victimes du génocide. Si celui-ci s'élève, selon les estimations, entre 800.000 et 1.000.000 morts, il convient de rappeler que ce n'est pas le nombre qui fait le génocide.

2. L'implication de la France

La France a coopéré avec le régime rwandais qui a prémédité et mis à exécution le génocide des Tutsi avant, pendant et après la catastrophe. Ce fait est avéré et amplement détaillé dans le rapport de la Commission d'Enquête

Citoyenne (CEC) initiée par Survie :

- Complicité militaire, avec notamment l'entraînement des forces rwandaises, la fourniture d'armes, la coopération militaire avec l'armée rwandaise, l'opération Turquoise et le Commandement des Opérations Spéciales (COS).

- Complicité financière, avec notamment les transactions passées auprès de grandes banques françaises et la mise en oeuvre de projets, avec d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux, qui ont financé un million de machettes.

- Complicité diplomatique, avec la reconnaissance notamment du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), les réunions de hauts représentants français et rwandais jusqu'en juillet 1994, etc.

En outre, la France, mieux que tout autre pays, savait ce qui se passait au Rwanda, et ce qui pouvait survenir. La France, et plus généralement la Communauté internationale, auraient pu mettre fin à l'entreprise meurtrière, mais cette action n'a jamais été envisagée.

3. La position de Survie sur l'attentat du 6 avril

Pierre Péan soutient la thèse selon laquelle ce serait le FPR qui aurait exécuté l'attentat du 6 avril, et qui porterait en cela la responsabilité du génocide qui a suivi :

« dans la phase ultime de sa stratégie de conquête de pouvoir, Kagame a planifié l'attentat, donc planifié aussi sa conséquence directe : le génocide des Tutsis perpétré en représailles. »

Le génocide a débuté au lendemain de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Les escadrons de la Garde présidentielle exécutèrent d'abord des personnalités de l'opposi-

tion, la plupart hutu, puis lancèrent l'extermination des Tutsi dans tout le pays. L'évidente planification, l'organisation des crimes, la rapidité de leur exécution immédiatement après l'attentat indiquent suffisamment que cet événement n'a été que le déclencheur d'un génocide préparé de longue date. Dans *Nérophobie*, François-Xavier Verschave rappelle d'ailleurs que

« le premier problème face à un génocide, c'est de savoir qui l'a commis, avec quelles complicités, non les prétextes utilisés pour justifier son déclenchement. [...] ».

Survie rappelle qu'elle réclame, de longue date, une enquête internationale indépendante sur l'attentat contre l'avion du Président rwandais. Cette enquête devait être entreprise à l'issue de celle, diligentée par l'ONU, qui a déterminé la réalité du génocide. Elle n'a jamais eu lieu (voir, notamment, les déclarations de René Degni Ségui devant le Sénat belge). Dans l'attente, et en dépit des thèses en présence concernant l'attentat, il n'est aujourd'hui pas possible d'affirmer qui en est l'auteur.

4. Les crimes avérés du FPR

Avant, puis au cours du génocide et de la guerre civile, le FPR a commis des crimes, tout aussi avérés que l'est le génocide, notamment dans sa reconquête du Rwanda, puis, à partir de 1996, lors de l'invasion du Zaïre et durant l'occupation de la partie est de ce pays, devenu la République démocratique du Congo (RDC). Quelle que soit la difficulté de la situation dont il a hérité, sa gestion du pouvoir est à bien des égards critiquable. Survie n'a jamais cherché à minimiser ces crimes ainsi que la nature autoritaire du nouveau régime de Kigali. Le régime de Paul Kagame (actuel président du

Rwanda) et ses méthodes militaires et policières, ont plusieurs fois été dénoncés, notamment dans *Billets d'Afrique* et d'ailleurs qui parlait en novembre 2003, lors de l'élection présidentielle au Rwanda, de « gestion policière de l'opinion, qui amalgame l'indispensable disqualification des discours de haine à toute contestation... ». Dans *Noir silence*, François-Xavier Verschave écrit :

« On peut et on doit dénoncer les crimes de guerre commis par l'Armée patriotique rwandaise (APR) lors des conflits où elle a été successivement impliquée, au Rwanda (1990-1994, 1995 à Kibeho, 1997-1998) ou au Congo-Zaïre (1996-1997 et 1998-1999). En 1997, le massacre au Zaïre de dizaines de milliers de réfugiés hutus relève du crime contre l'humanité, imprescriptible. »

Certains auteurs et journalistes (tels Stephen Smith et Pierre Péan...) s'appuient sur la véracité de ces crimes pour étayer une thèse proche de celle du double génocide fortement suggérée par François Mitterrand : le FPR aurait commis parallèlement un génocide à l'encontre des Hutu, c'est la fameuse thèse du « double génocide » destinée à minimiser la nature et l'ampleur du génocide contre les Tutsi.

Survie appelle à faire la nécessaire distinction entre les crimes commis par le Front Patriotique Rwandais (ou sa gestion du pouvoir) d'une part, et le génocide des Tutsi d'autre part, commis avec préméditation et dans l'intention d'exterminer un groupe de personnes pour ce qu'ils sont.

D'autre part, de par son objectif de dénoncer les relations franco-africaines développées dans le mépris de la démocratie et des aspirations des peuples, Survie s'intéresse avant tout au rôle de la France, impliquée dans le génocide rwandais et non dans les crimes com-

mis par le FPR.

5. La position de Survie sur le régime rwandais et Jean Carbonare

Certains auteurs ont tenté de discréditer Survie en évoquant une collusion entre Jean Carbonare, président de Survie et le nouveau régime de Paul Kagamé (dont l'avancée au Rwanda est considérée comme déterminante pour l'arrêt du génocide). Jean Carbonare n'a jamais été le « conseiller politique » de Paul Kagame, ni du Chef d'Etat de l'époque Pasteur Bizimungu. S'il est en effet parti travailler au Rwanda au lendemain du génocide, ce séjour s'est effectué dans le cadre d'un projet de coopération technique (notamment la construction de logements pour les veuves du génocide) que lui a confié le Président Bizimungu. Il a souhaité participer à la reconstruction du Rwanda après la tragédie, qu'il avait vu venir, et contre l'avènement de laquelle il a lancé l'alerte dès 1993.

En outre, comme cela lui a été demandé afin d'éviter toute ambiguïté possible, Jean Carbonare a démissionné de son poste de Président de Survie dès son départ pour le Rwanda en juillet 1994, et cette démission a été actée à l'Assemblée Générale qui en a fait suite (mars 1995).

Survie est également qualifiée de « cabinet noir du FPR » dans l'ouvrage de Pierre Péan. Or elle n'a jamais entretenu de relation avec le régime rwandais, pas plus qu'avec aucun régime politique de part le monde. Elle a d'ailleurs été souvent critiquée par des proches de ce régime en raison de ses critiques à son égard.

6. Le contexte de ces ouvrages

Les principaux objectifs des publications et des articles récemment parus et fustigeant l'action de Survie, sont :

- 1. minimiser la nature et l'am-

pleur du génocide (en détournant l'attention sur les crimes du FPR) pour en faire un élément marginal de l'histoire du Rwanda ;

- 2. rendre Paul Kagame et le FPR responsables du génocide (en utilisant l'argument de l'attentat du 6 avril comme élément déclencheur d'un génocide voulu à seule fin de la prise du pouvoir) afin de gommer la dérive ethniste du régime Habyarimana et ainsi le déculpabiliser ;

- 3. absoudre la France de toute responsabilité et collusion avec les auteurs du génocide.

Ces initiatives médiatiques s'inscrivent incontestablement dans une logique visant à discréditer les plaintes déposées en février 2005 par six rescapés rwandais au Tribunal aux Armées de Paris. Ces plaintes, déposées pour « complicité de crime contre l'humanité et/ou complicité de génocide », visent des militaires français de l'opération Turquoise.

Quelles conclusions ?

1. Selon Pierre Péan (qui se présente comme seul contre tous) la version la plus répandue du génocide, « l'histoire officielle », serait celle de la complicité de la France. Lui, en revanche, présenterait une thèse marginale, « l'histoire révisée ». Les travaux de Survie, jusqu'ici marginaux, sont de ce fait reconnus ouvertement.

2. La virulence des attaques montre que le travail de Survie, de la Commission d'enquête citoyenne (initiée par Survie), et de bien d'autres « blancs menteurs » inquiètent. Non content de

s'en prendre à la thèse même de la complicité et d'argumenter sur cette question, Pierre Péan s'en prend désormais directement à leurs auteurs pour mieux discréditer le contenu de leurs recherches.

3. Toutes ces attaques montrent que la thèse d'une complicité française commence à faire peur aux tenants du système « françafricain » et à l'honneur de l'Etat Major militaire. Ceux-ci paraissent comme acculés et contre-attaquent par une arme déjà bien connue : la désinformation et la manipulation. Le livre de Pierre Péan est manifestement de cette espèce : un acte de pure propagande, à connotations raciste et négationniste, visant à cacher ce que François-Xavier Verschave a surnommé, au lendemain de la CEC en 2004, un « Rwandagate » pour la France.

4. Ce n'est pas la première fois que l'association, et en tête de celle-ci François-Xavier Verschave, font l'objet de propos mensongers et outranciers. Toutefois, Survie poursuit le mandat qu'elle s'est donné, à savoir documenter, analyser et informer sur l'implication française dans le génocide. C'est sur ce terrain là que Survie entend concentrer ses forces, afin que la vérité soit faite et la justice rendue.

Comme le dit Sharon Courtoux, déléguée de notre présidente et cofondatrice de la CEC, l'histoire continuera à s'écrire pour autant, et ceux, dont nous-mêmes, qui oeuvrent pour que la vérité soit documentée et justice faite poursuivront leurs efforts.